

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 Février 2022

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.018

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.018 : REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES CAMPING ET COLONIES

Vu les articles L.2224-13 et L.2224-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 1520 du code général des impôts ;

Vu les articles L.2333-77 et L.2333-78 du CGCT ;



Vu, la délibération n°2021.072 en date du 8 juillet 2021 du conseil communautaire instituant la redevance spéciale d'ordures ménagères camping et colonies à compter du 1er janvier 2022 sur l'ensemble du territoire ;

Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président, rappelle au Conseil Communautaire, que, lors de sa séance du 8 juillet 2021, il a été décidé de mettre en place la redevance spéciale d'ordures ménagères « campings et les colonies » pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Cependant, il indique qu'il a été omis d'y intégrer les aires de camping-car dans le périmètre d'application de la redevance spéciale.

Il propose d'assujettir les aires de camping-car aménagées et réservées spécialement.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

DECIDE d'abroger la délibération D21.072 du Conseil Communautaire du 08 juillet 2021 ayant pour objet « REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES CAMPING ET COLONIES A COMPTER DU 01 JANVIER 2022 », remplacée par la présente.

FIXE le montant de la redevance spéciale à 11 € par emplacement, pour les campings situés sur le causse, et à 22.63 € pour les autres campings.

FIXE le montant de la redevance spéciale à 22,63 € par emplacement, pour les aires de camping-car aménagées et réservées spécialement, **à compter du 10 février 2022.**

DEFINIT le classement des campings de la façon suivante :

Commune	Redevable	Montant unitaire par lit ou par emplacement
BANASSAC- CANILHAC	Camping La Mothe	22.63 €
	Camping La Vallée	22.63 €
LA CANOURGUE	Camping du Golf	22.63 €
CHANAC	Camping municipal La Vignogue	22.63 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Camping Bonnal	11.00 €
	Camping Cassaduc Jean-Philippe ROUJON	11.00 €
	Camping "La Blaquièrre"	22.63 €
	Camping Huttochia	22.63 €
	Camping Le Terrados	22.63 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Camping municipal Les Portes du Sauveterre	11.00 €
	Camping les Poussets (OSCA LA CANOURGUE)	11.00 €
LES SAELLES	Zackary Tipis	22.63 €

FIXE le montant de la redevance spéciale à 16.96 € par lit, pour les colonies.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL